

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 023_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR AU 02/04/2021.

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT :

La délibération n°051/2020 modifiant le tableau des emplois en date du 18/09/2020 ;

L'erreur qui s'est glissée dans les précédentes versions du tableau des effectifs concernant le temps de travail du poste d'adjoint technique et qu'il convient de le corriger (31/35^{ème} au lieu de 30/35^{ème}) ;

La nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 7 mai 2021 en remplacement permanent d'un agent indisponible depuis le 7 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **APPROUVER** la modification pour erreur matérielle du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 18/09/2020 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			4
Attaché territorial	A	TC	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	1

Adjoint d'animation	C	20/35	1
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS			2

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours (Imputation au chapitre 012 – Charges de personnel).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3
Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2
ATSEM principal 2ème classe	C	TC	1
ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1
Filière Animation			1
Adjoint d'animation	C	30/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			14

EMPLOI NON PERMANENTS			
Emploi d'Avenir	C	30/35	0
Emploi d'Avenir	C	TC	0
Adjoint technique	C	7/35	1
Adjoint d'animation	C	20/35	1
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS			2

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 07/05/2021 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			5
Attaché territorial	A	TC	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	2
Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3
Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2
ATSEM principal 2ème classe	C	TC	1
ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1
Filière Animation			1
Adjoint d'animation	C	30/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			15

EMPLOI NON PERMANENTS			
Adjoint technique	C	7/35	1